

Aides

- **ACCRE** : L'aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise (Accre) consiste en une exonération de charges sociales pendant un an, prolongée d'une durée maximale de 24 mois.

 **Plus d'informations**

 **Téléchargez l'imprimé CERFA**

- **Le dispositif NACRE** : Il s'adresse aux chômeurs créateurs/repreneurs d'entreprise ou bénéficiaires de minima sociaux (éligibles à l'exonération ACCRE) quel que soit le statut juridique de l'entreprise créée ou reprise et quel que soit son régime social et fiscal

 **Plus d'informations**

 **Téléchargez le dépliant NACRE**

Valider son idée

Afin de vous aider dans votre démarche de création d'entreprise, la CCI90 met à votre disposition le formulaire ci-dessous.

Il apportera des explications à vos réponses et vous aiguillera vers l'étape suivante de votre projet.

Vous pouvez également consulter le guide  **"Valider son idée"**

Source  APCE